

Nantes, le 10 novembre 2025

La Rectrice de l'Académie de Nantes

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements publics et privés
sous contrat

Objet : inscriptions à la session 2026 du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) scolaire

Référence : décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020

Je vous prie de trouver ci-après les modalités d'inscription à la session de **mai 2026** du **DELF scolaire**.

INSCRIPTIONS : du lundi 8 décembre au vendredi 19 décembre 2025

1 – Présentation du DELF scolaire

Le DELF scolaire s'adresse aux **élèves allophones** scolarisés dans les établissements de l'académie, à qui il permet de valider leurs compétences en langue française.

Cette certification doit **prioritairement** être proposée aux élèves allophones arrivés récemment sur le territoire national et dont la scolarisation en langue française n'excède pas deux années.

Dans le cadre des enseignements dispensés en classe, il convient d'intégrer pour ces élèves une préparation aux épreuves, lors de temps bien identifiés et raisonnables en termes de fréquence. Il ne s'agit pas de subordonner l'enseignement dispensé à la seule préparation du DELF. Cet entraînement à l'examen doit être compris comme une façon de sécuriser les élèves lors de sa passation effective.

L'inscription au DELF scolaire d'un élève allophone n'est pas obligatoire.

Trois niveaux (A1, A2 ou B1) du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) sont proposés aux candidats :

- Le **niveau A1** (niveau **découverte**) : l'élève peut comprendre et utiliser des expressions quotidiennes et des énoncés très simples pour répondre à des besoins pratiques, se présenter, poser à une personne des questions concrètes sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, ... et répondre au même type de questions. Il peut communiquer de façon simple, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement, en étant attentif à bien être compris.

- Le **niveau A2** (niveau **intermédiaire**) : l'élève valide un niveau élémentaire d'utilisation de la langue dans des situations courantes du quotidien ; il parle de lui-même, de l'endroit où il vit, des gens qu'il connaît, des choses qu'il possède. Il gère les rapports sociaux de base, fait face à des situations simples du quotidien : achat, réservation, demande d'informations...

- Le **niveau B1** (niveau **seuil**) : l'élève est apte à suivre une conversation et à faire face aux situations quotidiennes imprévues. Il comprend les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé sur des thèmes familiers (école, loisirs, etc.). Il peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers, domaines d'intérêt, événement, expérience, idée ou projet qu'il peut exposer et argumenter brièvement.

Chaque candidat passe :

- trois épreuves **écrites** évaluant les capacités de compréhension et d'expression écrites, et de compréhension de l'oral ;
- une épreuve **orale** individuelle portant sur les aptitudes à l'expression orale.

2 – Conditions d’inscription au DELF scolaire

Tout élève quelle que soit sa nationalité (française ou étrangère) peut s’inscrire au DELF scolaire dès lors :

- qu’il est scolarisé dans **un établissement du second degré**, à partir de la classe de 4^{ème} **et**
- qu’il est **originaire d’un environnement linguistique non francophone et non titulaire d’un diplôme de l’enseignement public, secondaire ou supérieur, français** (à l’exception des candidats déjà titulaires du CFG qui peuvent être inscrits aux niveaux A2 et B1).

Pour une même session, un candidat ne peut s’inscrire qu’à **un seul niveau** (soit A1, soit A2, soit B1), sans avoir à justifier de l’obtention antérieure du niveau précédent.

Les élèves étrangers accueillis pour l’année scolaire dans le cadre d’un échange international ne sont pas autorisés à passer le DELF.

Veillez à récupérer pour chaque candidat un **justificatif d’identité** qui sera à conserver dans l’établissement. À ce titre une vigilance particulière doit être apportée, lors de la vérification du récapitulatif d’inscription, quant à l’exactitude des données personnelles de l’élève afin de limiter les erreurs dans l’édition des diplômes.

3 – Modalités et calendrier d’inscription au DELF scolaire

Inscriptions du lundi 8 décembre au vendredi 19 décembre 2025, à l’aide du lien ci-dessous :

<https://websecure.ac-nantes.fr/ec-service/inscription/etablissement>

Aucune inscription hors délais ne sera prise en compte

4 – Candidats en situation de handicap

Si la situation médicale d’un candidat justifie une **demande d’aménagement des épreuves**, il convient de renseigner « OUI » à la rubrique Handicap sur le serveur d’inscription (par défaut, le candidat est positionné sur Handicap = « NON »).

Si le candidat dispose déjà d’une notification de décision d’aménagements d’épreuves reçue lors de l’année scolaire précédente ou de l’année scolaire en cours pour un autre examen (exemple : élève de première qui a reçu une notification lorsqu’il était en classe de seconde), une copie du courrier doit être adressée à la DEC CMT GT (dec.amenagements.dec2@ac-nantes.fr) **au plus tard le lundi 12 janvier 2026**. Les aménagements accordés au titre de l’autre examen seront pris en compte, sous réserve d’être conformes à la réglementation du DELF.

Dans le cas d’une inscription à plusieurs examens (exemple : DNB et DELF), une seule demande doit être faite dans INCLUSCOL en fonction de l’intérêt du candidat. Cette situation devra être signalée à la DEC CMT GT **au plus tard le lundi 12 janvier 2026**.

5 – Changement de situation

Aucun changement de niveau ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

Les changements d’établissement pourront être pris en compte jusqu’au **jeudi 12 mars 2026**. Au-delà de cette date, les candidats resteront affectés dans le centre d’épreuves lié à leur établissement d’origine. Les départs d’élèves devront être signalés à la DEC 2 avant l’examen.

6 – Calendrier des épreuves :

- Epreuves écrites : **mardi 12 mai 2026 (matin)**
- Epreuve individuelle orale : **mardi 12 mai 2026 (après-midi) et mercredi 13 mai 2026**.

Le bureau d’organisation du DELF reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Pour la Rectrice et par délégation,
la Directrice adjointe
des Examens et Concours*


Claire DIAZ